

## **Le bassin Louise : vers une plage urbaine à Québec**

Depuis une trentaine d'années, la façade maritime de Québec a connu plusieurs périodes de « frénésie urbanistique ». L'ensemble du secteur appartenant en totalité au gouvernement fédéral du Canada, les contribuables ont déboursé bien au-delà de 100 millions de dollars dans le but de redonner vie au secteur urbain riverain. Un tel influx d'argent a eu plusieurs résultats positifs. Cependant, le revers de la médaille s'est traduit par la construction de plusieurs édifices modernes qui forment désormais un mur solide entre le quartier portuaire historique et le fleuve Saint-Laurent.

Au cours des années, une lutte acharnée opposant les milieux de la construction immobilière au public en général a pris place dans les trois villes canadiennes de Toronto, Montréal et Québec. Dans tous les cas, la population locale devint si excédée que les autorités politiques se sentirent obligées de tenir des audiences publiques. Ces dernières ont toutes eu comme résultat le rejet en bout de ligne des plans grandioses mis de l'avant par les planificateurs urbains ou les architectes.

Généralement, le public s'opposait à quelque privatisation que ce soit du rivage de la ville. Dans l'esprit des gens, il semblait naturel que les rives urbaines demeurent communes à tous les citoyens. On désirait aussi avoir la possibilité de marcher et de flâner près de l'eau, ainsi que de pouvoir l'utiliser - si possible - pour la baignade, la pêche, la plaisance, la voile ou autres usages analogues. La construction de condominiums étagés sur les quais, près de l'eau, suscita les oppositions les plus véhémentes, et on soutenait que de larges espaces ouverts étaient nécessaires pour la plupart des usages riverains de qualité. Dans le cas de Québec, après des années de débats acrimonieux, le gouvernement du Canada finit par comprendre qu'il ne fallait plus ériger des édifices en hauteur sur les quais, en plein devant le quartier maritime historique de Québec.

### **Transformer un ancien bassin en plage urbaine ?**

À l'heure actuelle, la lutte que se livrèrent durant plusieurs années des promoteurs immobiliers d'une part et des groupes de citoyens d'autre part pour la maîtrise et l'usage - privé ou public, tel était l'enjeu - de la façade fluviale de Québec est entrée dans une phase de latence. L'intérêt général se tourne maintenant vers le bassin Louise, un vaste plan d'eau construit de main d'homme, situé juste sous les murs de la Vieille Ville. Ce bassin maritime, une réalisation fort impressionnante de génie civil, a

été construit vers 1880 et a été utilisé pour des fins de transport maritime et de manutention portuaire jusque vers les années 60.

L'endroit fut progressivement abandonné par les fonctions maritimes proprement dites. En 1982, il fut entièrement remis à neuf et consacré à la navigation de plaisance. Il est actuellement utilisé comme espace liquide de stationnement pour de dispendieux véhicules flottants; en d'autres termes, il s'agit d'une marina urbaine. Un tel état de choses suscite une question bien simple: un tel bien public, occupant une position centrale dans la ville, doit-il pour toujours demeurer un espace liquide réservé à l'usage de quelques centaines de membres d'un club, lesquels possèdent ou bien les moyens de s'offrir un condominium sur ses rives ou bien ceux de payer pour le stationnement de leur bateau de plaisance ?

Ou encore: est-ce les gouvernements vont trouver l'énergie et posséder la vision nécessaire pour transformer ce grand lac urbain - propriété de tous les Canadiens -, en plage urbaine bien planifiée et bien administrée, ouverte à tous, dans l'intérêt de la majorité de la population ? Il n'y a pas de doute que le second choix libérerait un important potentiel de développement. L'endroit pourrait constituer une des principales attractions en toutes saisons pour les citoyens de Québec. En été, aux centaines de milliers de résidents permanents s'ajouteraient des millions de visiteurs et de touristes.

Il est reconnu que le potentiel balnéaire de Québec est encore à développer: après tout, Québec n'est pas différente de plusieurs villes françaises jouissant d'un accès au littoral. La plage municipale est souvent la principale attraction touristique de la ville et attire des milliers de visiteurs durant la belle saison. Riche d'un lac urbain de bonne taille tel le bassin Louise - ce dernier justement situé sous les murs du vieux quartier, Patrimoine mondial de l'UNESCO, Québec pourrait réussir tout aussi bien. Durant les années 50, les quelques plages urbaines accessibles dans la région étaient noires de monde.

En Amérique du Nord comme en Europe, bon nombre de villes portuaires, qui jusqu'au XIXe siècle avaient réussi à maintenir au moins un certain niveau d'accès et d'usage publics de leurs rives, ont alors été incapables de préserver ce service de base, soit des berges urbaines accessibles et propres, ouvertes à tous selon leurs besoins. Ce fut souvent le cas lorsque, au cours de la Révolution industrielle, les ports en pleine expansion s'emparèrent graduellement de tout l'espace disponible au bord de l'eau. Ils privèrent ainsi fort efficacement des populations entières de quelque accès physique ou usages de plans d'eau, sans égards au degré de proximité entre lesdits plans d'eau et un habitat à haute densité de population.

### **Accès et usage de l'eau**

Dans le cas de Québec, les habitants ont joui d'un accès direct et gratuit aux rivages de leur ville pendant une période d'environ 200 ans (1608 - 1808). Un écrivain québécois, Philippe-Aubert de Gaspé, a confirmé qu'autour des années 1800 « la population mâle

de la cité de Québec, à quelques exceptions près, savait nager... Quand la marée était haute durant la belle saison, les grèves étaient couvertes de baigneurs depuis le quai de la Reine jusqu'aux quais construits récemment sur la rivière Saint-Charles. Quant à nous, enfants, nous passions une partie de la journée dans l'eau, comme de petits canards. »

Aujourd'hui, deux siècles plus tard, légalement plus personne ne peut même toucher à l'eau du fleuve à l'intérieur des limites de la ville, encore moins se baigner quelque part. Associer la vie au centre-ville et la baignade en eau libre ne semble pas évident à la plupart des citoyens. Jusqu'à une date récente, les plans d'eau aisément accessibles en milieu urbanisé demeuraient dans un état déplorable et peu d'améliorations pointaient à l'horizon.

Cependant, la situation a maintenant évolué dans plusieurs pays développés. C'est le cas notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Grâce à un important effort de régénération entrepris par tous les niveaux de gouvernement, lesquels travaillent de concert dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, le grand fleuve revient progressivement à la vie. Par conséquent, les gens cherchent à retrouver des usages fort populaires du fleuve, entre autres la natation et la baignade.

Cette amélioration considérable de la qualité de l'eau explique aussi comment il se fait que les eaux portuaires soient d'une telle qualité dans le bassin Louise: côté santé, on pourrait s'y baigner en tout temps. Bien entendu, si le secteur connaissait un usage public intensif telle une plage urbaine, des mesures seraient prises pour maintenir l'excellente qualité de l'eau. En fait, le nouveau lac alors aménagé pourrait ne pas avoir besoin d'un échange liquide direct avec le fleuve Saint-Laurent.

Les auteurs sont membres de la *Société des Gens de Baignade*.